

**ATTESTATION DE VERIFICATION DU SYSTEME  
DE LIMITATION DE VITESSE D'UN VEHICULE**

Annexe 8 conforme à la directive CEE 2001/11/CE, arrêté du 23 décembre 2002

N° 1643 / 2025

Echéance de validité de la présente attestation (1) : 17 / 02 / 2026

Je soussigné : Kertrucks Ploërmel

**KERTRUCKS SAS**

Site de Ploërmel

PA du Bois Vert

- station agréée par le constructeur :

Rue Gilles Roberval - 56800 PLOERMEL

Tél. 02 97 74 03 03 - Fax 02 97 74 05 70

RCS RENNES 326 620 820

- adresse :

- vérificateur :

CHARLES Gickail

atteste que le système de limitation ou le limiteur de vitesse du véhicule ci-dessous a fait l'objet d'une vérification et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vitesse de réglage du système de limitation ou du limiteur : 90 km/h

- Véhicule : CV 9.16 VP

- Marque : Renault

- Type : Midlum

- N° de série (N° VIN)

U F 6

4 4 A H H 0

0 0 0 0 0 6 8 0

Fait le : 18 / 02 / 2025

Lieu : Ploërmel

Code du plombage :

F 501

Signature du vérificateur :

(1) Date attestation + 1 an :



**Exemplaire à conserver avec les papiers du véhicule**